

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

Présents : M. NOLLET, Maire
MM. HECQUET, PERRAS, VANDERZWALM, BROCHET,
Mme WEMAUX, Adjoint
Mmes DROUART, FOYART, LEDENT, PICQUE
MM. CAPLET, COLLERY, HUSSE, KOENIG, OGIEZ,

Absents excusés et représentés :
Mmes LOUMIKOU, MEUNIER, M.BINCTIN

Absents : M. PATTYNE

Secrétaire : M. HUSSE

La séance est ouverte à 20h45.

Sur proposition de M. NOLLET, le Conseil Municipal rend hommage à M. Fernand CHARLES, ancien Conseiller Municipal décédé le 22 janvier dernier. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. NOLLET demande l'inscription d'un point supplémentaire en questions diverses : 4.6) Création d'un site de paiement en ligne puis commente le volet « Informations ».

☒- Non Exercice Droit de Préemption Urbain

- propriété sise 19 rue Jean Moulin, cadastrée AA 271 « L'Épine Ouest »
- propriété sise 6 rue de la Boissière, cadastrée AC 337
- propriété sise 27 rue de la Libération, cadastrée AK 84 « Le Village Ouest »
- local Commercial « Boulangerie » 11 Place Lamartine

☒- Recevabilité demandes de subvention auprès du Conseil Général

Par courrier reçu le 30 décembre dernier, Monsieur le Président du Conseil Général nous informe que les dossiers de demande de subvention concernant la réfection de cour des écoles Denis Forestier et Berthe Fouchère sont complets.

En conséquence, l'accusé de réception vaut dérogation et permet d'engager les travaux dès maintenant.

Cependant, cet accusé de réception ne constitue pas un accord préalable de subvention.

☒- Remerciements

Notre collègue Maire de Sacy le Grand, Didier Warmé, nous a transmis une lettre de remerciements concernant le prêt de chalets et d'une estrade pour leur marché de Noël organisé les 5 et 6 décembre derniers.

☒- Négociations Délégation Service Public

Les négociations visant à atteindre un prix de l'eau sensiblement identique pour les communes du Syndicat des Eaux se poursuivent.

A ce jour, l'objectif fixé est de diminuer le prix actuel de 5 % tout en y intégrant des options nouvelles : inspection télévisée des réseaux ainsi que la surveillance des postes de relèvement qui sont pris en charge par le Syndicat des Eaux.

La Commission de délégation du service public assainissement se réunira le 25 janvier 2010 à 17H 00 pour auditionner les candidats sur, d'une part leur meilleure offre ainsi qu'une proposition concernant l'eau pluviale.

Un rapport oral complètera donc votre information lors de la réunion de l'assemblée délibérante.

Dans un deuxième temps, la Commission proposera le choix du délégataire lors de sa réunion du 25 février.

Le Conseil Municipal effectuera un choix définitif lors de sa réunion programmée le 25 mars prochain.

☒- Documents SAGE

Les documents relatifs au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant Oise-Aronde ont été remis à chaque Conseiller Municipal.

☒- SMIOCE (point ajouté au volet information)

La Commune d'Avrechy demande son retrait du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement.

☒- Prochaine réunion du Conseil Municipal

La date de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante est fixée au jeudi 25 mars 2010. Cette date sera confirmée le moment opportun.

1 – Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Mme WEMAUX présente le dossier et demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance qui s'est tenue le 17 décembre 2009.
Elle remercie Mme Jeannine PICQUE pour le travail accompli.

M. HUSSE indique qu'il manque le terme "par" (Le dossier est présenté *par* M. BROCHET) aux articles 6-4 page 8 et 6-6 et 6-7 page 9.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve le procès verbal de l'assemblée délibérante du 17 décembre 2009 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 – Demande de Subvention DGE

La Commission des élus, chargée de déterminer les domaines prioritaires d'intervention éligibles à la D.G.E ainsi que les taux de subvention correspondants, s'est réunie le 7 octobre 2009.

Il est proposé de présenter le dossier suivant :

PROJET	Montant HT	Montant TTC	Taux subv.
<u>EQUIPEMENTS PUBLICS</u> <u>BATIMENTSCOMMUNAUX</u> Réhabilitation d'un local - création de bureaux et zones de stockage d'archives et de matériel communal	95 987, 73 €	114 801, 32 €	40 %

Les dossiers de demandes de subvention au titre de la D.G.E pour l'année 2010 doivent être déposés pour le 30 janvier prochain.

Dans le cadre de cette réhabilitation, Mme FOYART demande s'il y aura obligation d'aménager un ascenseur ou un équipement spécial pour les PMR.
Il est répondu que le prix correspond à un chiffrage maxi des aménagements.

M. PERRAS demande s'il est possible de profiter d'une subvention de 50% pour les travaux liés à l'informatique.

Il est répondu négativement car il s'agit d'un dossier d'extension de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de déposer dès maintenant le dossier proposé.

3 – Planning Elections Régionales

Les Elections Régionales sont prévues le dimanche 14 mars 2010 et le dimanche 21 mars 2010. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 H 00 à 18 H 00.

Afin de tenir les bureaux de vote, il est fait appel aux volontaires.

Après inscription des personnes disponibles, il en ressort la répartition suivante :

Dimanche 14 mars 2010

	Assesseur	<u>Président</u>	Assesseur
8 h – 10 h	J. PICQUE	J. BROCHET	A. KOENIG
10 h – 12 h	A. CAPLET	J. L. HECQUET	A. OGIEZ
12 h – 14 h	P. BINCTIN	J. F. VANDERZWALM	P. COLLERY
14 h – 16 h	J. HUSSE	J. PERRAS	K. FOYART
16 h – 18 h	M. WEMAUX	T. NOLLET	M. DROUART

Dimanche 21 mars 2010

	Assesseur	<u>Président</u>	Assesseur
8 h – 10 h	J. PICQUE	J. BROCHET	A. KOENIG
10 h – 12 h	C. LEDENT	J. L. HECQUET	A. OGIEZ
12 h – 14 h	P. BINCTIN	J. F. VANDERZWALM	P. COLLERY
14 h – 16 h	J. HUSSE	J. PERRAS	K. FOYART
16 h – 18 h	M. WEMAUX	T. NOLLET	M. DROUART

4 – Questions diverses

4-1 Implantation parcours sportif de proximité

M. Hecquet présente ce dossier.

Dans sa réunion du 15/10/2009 l'assemblée délibérante a décidé de solliciter le Conseil Général pour bénéficier d'un équipement sportif de proximité.

Ces terrains de 30 m x 15 m, équipés de gazon synthétique et de rambardes de sécurité qui sont un lieu privilégié pour la pratique de nombreux sports collectifs, en toute liberté, sont intégralement pris en charge par le Conseil Général, la Commune mettant à disposition les terrains d'implantation.

Par courrier reçu le 8 décembre 2009, le Conseil Général sollicite pour l'instruction de notre candidature des pièces complémentaires :

- une copie de la délibération du Conseil Municipal lorsque celui-ci aura délibéré
- une notice justificative des besoins
- une notice descriptive des terrains proposés (nature, dimensions, surface, desserte etc....)
- un plan de situation
- un plan du terrain proprement dit

Cette information a été évoquée lors de la réunion de l'assemblée délibérante du 17 décembre 2009.

Il a été décidé de surseoir à une prise de décision.

La Commission des Sports s'est réunie le 19 janvier 2010 et propose l'implantation de ce parcours sportif de proximité dans le Parc Saint Rieul en contrebas devant le petit espace boisé.

Un plan succinct réalisé par Jean-François VANDERZWALM est distribué en séance.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (1 abstention : M. OGIEZ) accepte l'implantation d'un parcours sportif de proximité dans le Parc St Rieul.

4-2 Retrait du SMIOCE

M. Hecquet présente ce dossier.

La Commune de Brenouille adhère depuis de nombreuses années au SMIOCE, Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement. En son temps, cette adhésion se justifiait par le recours aux structures de cet organisme pour envoyer, pour des séjours de deux à trois semaines, des enfants de l'école élémentaire en classe de neige.

Depuis de nombreuses années, ces voyages n'existent plus. La cotisation est donc acquittée à fonds perdu. Pour l'année 2009, le montant était de 712,00 €.

M. HUSSE précise que ce montant correspond une participation de 0,32 € par habitant.

Compte tenu de cet état de fait et du désir des équipes éducatives de ne plus organiser de séjour long, il est proposé de se retirer du SMIOCE.

M. HUSSE ajoute que dans les années 80, le nombre de communes adhérentes était de l'ordre de 350 pour ne plus être que 150 actuellement.

M. OGIEZ s'interroge sur le devenir du personnel employé par ce syndicat. Il ajoute que cette structure est menacée par le fait de la suppression de la subvention du Conseil Général pour les établissements scolaires élémentaires.

M. HECQUET explique qu'il y a maintenant d'autres structures moins chères.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (1 abstention : M. OGIEZ), autorise le Maire à prendre les mesures utiles au retrait de la Commune de Brenouille du SMIOCE à partir de 2011.

4-3 Convention mise à disposition du personnel

Madame HECQUET a longtemps exercé la fonction de Directrice du Centre de Loisirs sans Hébergement lorsque cette compétence était assurée par la Commune. Depuis le 1^{er} Janvier 2006, l'Aide Sociale, avec en particulier l'organisation des Centres de Loisirs, est gérée par la CCPOH. Madame HECQUET a donc réintégré ses missions premières d'intervenante dans les écoles.

Les services de l'Inspection Départementale réclament, pour cette année, une convention signée entre l'Ecole et la Mairie.

Aux dires des services de l'Inspection Académique, ce document permet de légitimer la présence de Madame HECQUET auprès des élèves et des enseignants lors des diverses activités mises en œuvre.

Cette convention doit donc mentionner la mise à disposition au profit de l'Ecole Elémentaire de Madame HECQUET, ses missions d'animation et de gestion de la bibliothèque, centre de documentation, ainsi que l'encadrement d'activités pédagogiques sous le contrôle et la responsabilité de l'équipe éducative.

Cette convention précise de surcroît les horaires d'intervention sur la période scolaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer une convention entre les écoles et la Mairie afin de légitimer les missions de Mme HECQUET et à l'adresser à l'Inspection Académique.

4-4 Résidence de standing

M. PERRAS présente le dossier.

Dans la profession de foi des dernières élections municipales, il a été fait mention dans les projets de l'équipe sollicitant le suffrage, d'un projet, sous maîtrise communale, d'une résidence de standing.

Compte tenu des délais administratifs relatifs à ce projet, il peut être utile de réfléchir dès à présent sur la composition des appartements, leur localisation ainsi que la recherche des services pouvant nous épauler pour mener à bien ce projet.

Cette résidence pourrait comporter 10 à 12 appartements.

2 plans d'implantation possible sont distribués en séance.

Le premier situe cette résidence en contre bas du Parc St Rieul, le second dans l'espace situé entre la rue de la Planchette et la rue Robert Guerlin.

M. BROCHET indique que le rachat des terrains aura un certain coût.

Mme DROUART propose d'utiliser les terrains situés le long de la Butte Ouest. Il est répondu que cet emplacement subira alors les nuisances sonores de la RD 200.

M. PERRAS précise que le positionnement au parc St Rieul nécessitera un déclassement des terrains naturels en zone constructible après approbation du SCOT. Ce qui peut engendrer une procédure de l'ordre de 3 ans.

M. HUSSE souhaite que le cône de visibilité sur la forêt d'Halatte soit maintenu.

Pour ce qui concerne l'autre emplacement, M. PERRAS ajoute que la procédure de recherche des propriétaires ainsi que le rachat des parcelles peut prendre également 2 à 3 ans.

M. OGIEZ pense que 12 appartements ne sont pas suffisants et qu'il faut allier locatif et accession à la propriété.

M. NOLLET précise qu'il faudra s'associer à des services spécialisés pour mener le dossier.

Il s'oriente vers une réunion de travail entre le Département, la Commune et Oise Habitat dans le cadre d'un projet EPFLO.

Pour cela, une première approche est nécessaire avec un repérage sur le terrain au printemps prochain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de M. NOLLET.

4-5 Subvention Association Généalogique de l'Oise

M. BROCHET présente le dossier.

L'association généalogique de l'oise a réalisé, à titre bénévole, la numérisation des états civils de la Commune dans le cadre de la loi des 75 ans.

Cette action présente un certain nombre d'avantages :

- sauvegarde numérique de l'état civil de plus de 75 ans
- protection des archives qui ne sont plus manipulées puisque l'association a laissé un CD protégé directement utilisable sur ordinateur

Il est rappelé que ce travail est effectué, à titre gracieux, dans l'esprit de sauvegarder des archives communales mais que la Commune peut faire un geste pour l'association.

Sur proposition de M. BROCHET, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte d'allouer la somme de 200 € à l'association généalogique de l'Oise.

4-6 Caisse d'Epargne : proposition de tarification concernant le Service Public Plus Site

Le dossier est présenté par M. BROCHET.

Le Service Public Plus Site a été présenté en Mairie le mardi 26 janvier dernier par M. GONZALEZ de la Caisse d'Epargne.

Il s'agit d'un site de paiement en ligne simple, sécurisé et peu onéreux, qui vient en complément des modes de règlement actuels. Il garantit une amélioration nette de la satisfaction des administrés et une diminution de la circulation de la monnaie dans notre collectivité.

Les paiements, traditionnellement reçus en Mairie, en espèces ou par chèque, pourront s'effectuer directement, 24 heures sur 24, par carte bancaire sur un site sécurisé ouvert au nom de la Commune par la Caisse d'Epargne.

Les paiements ainsi effectués feront l'objet, pour leur suivi, de l'envoi de messages à la Commune et au Trésorier. L'administré pourra éditer un justificatif de son paiement en ligne.

Conditions financières : valable pour une décision avant le 31/03/2010 :

Signature d'une Convention d'une durée déterminée d'un an (renouvelable deux fois par tacite reconduction) aux conditions suivantes :

- Frais de dossier, mise en place du service : **OFFERT** (95 € habituellement) ;
- Abonnement mensuel : 20 € HT / mois soit 23,92 € TTC / mois ;
- Coût par paiement effectué : (jusqu'à la 100^{ème} transaction) : 0 ;
- Coût par paiement effectué de la 101^{ème} transaction à la 500^{ème} transaction : 0,15 € HT (0,18 € TTC) soit pour 400 transactions 71,76 € ;
- Coût par paiement effectué (à partir de la 501^{ème} transaction) : 0,08 € HT (0,10 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Maire à signer cette convention.

***Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour,
M. NOLLET donne la parole à ses collègues.***

M. VANDERZWALM annonce que les travaux de réfection de voirie du carrefour rue J. Giono/rue R. Guerlin seront réalisés semaine 7 ou 14/15 en fonction de la météo.

M. PERRAS se félicite de la participation d'une classe de 4ème du Collège René Cassin de Brenouille au forum des métiers qui s'est déroulé le 23 décembre 2009 au Collège des Terriers à Pont Ste Maxence.

Concernant les travaux de canalisation de la deuxième tranche d'aménagement du bas de Brenouille, M. PERRAS précise qu'il a fait le point, avec la SLEE sur l'aspect hydraulique. Un rendez-vous est à programmer avec le maître d'œuvre.

M. KOENIG signale qu'il y a des nids de poules à reboucher entre la rue du Curé et la rue Robert Guerlin.

M. VANDERZWALM précise que ces travaux sont prévus avec une découpe à réaliser par les services techniques et une pose d'enrobé qui sera réalisée par une entreprise.

Mme DROUART signale la chute de pierres du mur d'enceinte de l'Eglise au niveau du point d'eau et souhaite une remise en peinture de la porte d'accès au cimetière.

M. HUSSE s'interroge sur le devenir du lotissement "Les Potis".

M. PERRAS lui indique qu'il y a actuellement un blocage avec un des propriétaires foncier des terrains, l'acte de vente n'étant toujours pas signé.

Il précise également que la capacité financière de l'aménageur semble mise en doute.

M. BROCHET précise qu'un courrier a été adressé aux associations pour leur demander le bilan financier 2009, leur proposition de budget et leur demande de subvention pour l'exercice 2010.

Il fait part des prochaines réunions liées à la préparation du budget 2010 à savoir :

- 16/02 : orientations budgétaires
- 03/03 et 04/03 : réception des associations pour études des budgets et demandes de subventions
- 11 et 18 mars : préparation du budget 2010

M. NOLLET donne ensuite la parole au public.

Mme PERRAS signale que de nombreux habitants domiciliés rues Albert Camus et Jean Rostand se plaignent de l'état de leur trottoir.

Aucune autre intervention n'étant souhaitée, la séance est levée à 22 h 50.

Le Secrétaire

Le Maire

Joël Husse

Thierry Nollet